



PROCES-VERBAL

Commission des Jeunes du Sud

Réunion du : Lundi 02 Décembre 2019

Présidence : M. CABELLA Hector

Présent(s) : MM MANUELLI René (Secrétaire) - GUERBAA Joël

Assiste(nt) : Mme GARDELLA Sandra (CD)

Excusé(s) :

- **18h00 Visio conférence mensuelle avec la CRJ Bastia.**

1- FMI manquante :

- **U13 R3 poule 4 Sud** : Journée 9 du 30/11/19 Propriano 2 / Bocognano 2

2- FORFAIT :

- **U13 R3 Poule 4 Sud** : Journée 8 match Propriano 2 / Vico 1

La Commission à la suite de la réception de la feuille de match inflige une amende de **80 euros** au club de **VICO** pour sa non-présence sur cette rencontre et homologue le forfait pour le club de Vico 3-0F.

3- Championnats U13, U14, U16, R2 1ère phase.

Pour les équipes concernées par une égalité parfaite, un **tirage** au sort pour désigner le club recevant, sera effectué le **lundi 09 Décembre à 18h00**.

(Voir règlement PV de la CRJ du 02/12/2019)